

J'espère que je pourrai en apprendre plus long du vice-premier ministre en ce qui a trait à une question très sérieuse soulevée par certains de ses collègues, soit la possibilité d'abolir le ministère de l'Expansion économique régionale. Apparemment, certains de ses collègues débattent cette question depuis quelques semaines. Le vice-premier ministre peut-il nous dire si le cabinet a pris une décision à ce sujet, et ce qui est plus important encore, quelles initiatives le gouvernement envisage de prendre afin de mettre en œuvre, sous l'égide du ministère de l'Expansion économique régionale, un programme plus souple et plus efficace afin de s'attaquer au chômage catastrophique qui sévit dans les cinq provinces de l'Est?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre): Monsieur l'Orateur, je peux certainement assurer au député qu'il n'existe actuellement aucun problème à propos du maintien en existence du ministère de l'Expansion économique régionale. Je puis donner l'assurance à mon honorable collègue qu'il n'y a absolument aucun fondement aux rumeurs qui ont cours actuellement sur la possibilité que ce ministère soit aboli. Je peux cependant ajouter que ces conjectures auront été relativement utiles en ce sens qu'un grand nombre de gens ont fait part de leurs louanges et de leur appui pour le travail qu'accomplit ce ministère.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, j'espère que le vice-premier ministre a communiqué ce précieux renseignement à certains de ses collègues assis tout près de lui ainsi qu'au premier ministre. Étant donné ce regain d'intérêt et d'appui, le vice-premier ministre peut-il nous dire si le gouvernement mettra en application certaines des excellentes suggestions faites par les cinq provinces de l'Est ainsi que par un certain nombre de groupes concernés tels que le Conseil économique des provinces de l'Atlantique et la Chambre de commerce des provinces de l'Atlantique concernant des changements majeurs quant à l'efficacité des programmes du MEER, au lieu des programmes de rapiéçage mis en œuvre au cours des derniers mois?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je reconnais qu'il peut être possible d'améliorer l'efficacité du ministère en question. Cela peut être possible et dans cette perspective j'appuie les recommandations du député. Certaines idées ont été avancées par les premiers ministres provinciaux et comme le sait le député, durant la série de rencontres qui se déroulent actuellement et qui se continueront entre le premier ministre fédéral et ses homologues provinciaux, il y aura de nouvelles possibilités de faire progresser cette discussion. Je puis rassurer le député sur deux points: tout d'abord, il est exclu que le ministère soit aboli et, deuxièmement, le gouvernement fait actuellement des efforts pour trouver de nouvelles façons d'améliorer l'efficacité du ministère.

LE MOTIF DE L'ABSENCE DE PROGRAMMES MINISTÉRIELS DANS LE DISCOURS DU TRÔNE

M. David MacDonald (Egmont): Une dernière question supplémentaire. Monsieur l'Orateur, cette réponse me rappelle

Questions orales

un peu l'expérience de Saül sur la route de Damas. Le vice-premier ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi le discours du trône d'il y a quelques semaines ne mentionnait aucune initiative de la part de ce ministère et, deuxièmement, pourquoi le ministre de l'Expansion économique régionale au cours des deux dernières années a été empêché de procéder à des modifications importantes à la loi la plus importante qu'administre son ministère, à savoir la loi sur les subventions au développement régional?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre): Monsieur l'Orateur, le discours du trône n'a jamais été considéré comme une déclaration intégrale de la politique gouvernementale sous quelque gouvernement que ce soit, qu'il soit formé par le parti du député ou par le nôtre. Il ne devrait donc pas tirer de conclusions hâtives du fait qu'aucune mention particulière n'a été faite du ministère de l'Expansion économique régionale dans le discours du trône.

* * *

[Français]

L'HABITATION

ON DEMANDE QUELLE MESURE LE GOUVERNEMENT ENTEND PRENDRE POUR PROCURER DES LOGEMENTS DANS LA RÉGION DE HULL

M. Gaston Isabelle (Hull): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Tenant compte des réponses du ministre à mon vaillant collègue de Gatineau devant le comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, ainsi que des reportages publiés en fin de semaine dans certains journaux, à l'effet que l'entente intervenue et conclue entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec aux fins de subventions de loyer ne s'appliquerait pas à la région de Hull, le ministre pourrait-il dire ce que le gouvernement canadien peut faire ou a l'intention de faire afin d'aider à solutionner le problème du manque de logements sociaux dans la région de Hull, afin de soulager la longue liste d'attente de 1,600 personnes des plus démunies de notre société?

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur le président, il s'agit évidemment d'un problème très aigu auquel le gouvernement canadien peut apporter deux genres de solutions. D'une part, nous venons de signer une entente en vertu de la loi nationale sur l'habitation, et il s'agirait que le gouvernement du Québec désigne certains logements présentement vacants à Hull pour les fins de logement social. Par ailleurs si le gouvernement du Québec refuse cette alternative, nous pouvons toujours lui vendre certaines propriétés, certains édifices à appartements, je pense en particulier au Jardins Mont-Bleu, qui pourraient être vendus par le gouvernement canadien au gouvernement du Québec. Nous pourrions en fait financer une telle vente à 90 p. 100, afin que ces logements soient utilisés par des familles à faible revenu ou par des étudiants qui pourraient habiter dans ce coin, tout près de l'université du Québec à Hull.